

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 13 Mai 2009  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

1

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

Monsieur Jean STEENSELS  
Président du Conseil de coordination de  
l'enseignement de promotion sociale  
organisé par la Communauté française  
bld du jardin botanique 20-22(1er étage)  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4454

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

-----  
Section : AGENT TECHNIQUE EN ARTS DECORATIFS PUBLICITAIRES  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR  
Code Référence : 660120S10E1

Monsieur le Président,

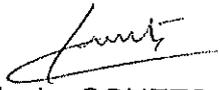
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
4454 S	AGENT TECHNIQUE EN ARTS DECORATIFS PUBLICITAIRES	660120S10E1	ESI	
4454 U 1	ARTS DECORATIFS PUBLICITAIRES - NIVEAU 1	660121U11E1	ESIT	601
4454 U 2	PUBLICITE - NIVEAU 1	660122U11E1	ESIT	601
4454 U 3	HISTOIRE DE L'ART	050304U11E1	ESIT	001
4454 U 4	ARTS DECORATIFS PUBLICITAIRES - NIVEAU 2	660124U11E1	ESIT	601
4454 U 5	PUBLICITE - NIVEAU 2	660125U11E1	ESIT	601
4454 U 6	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : AGENT TECHNIQUE EN ARTS DECORATIFS PUBLICITAIRES	660120U12E1	ESIQ	601

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

P. La Directrice générale,

Chantal Kaufmann

  
Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 ter**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française                       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal                       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Jean STEENSELS**                      Date et signature (2) :

**2. Intitulé de la section : (2) Agent technique en arts décoratifs publicitaires**

Code (3)    6601 20 J 70 E 1
------------------------------

**3. Finalités de la section :**                      Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Classement de la section :**

- (1) Enseignement secondaire du degré :                       (1) inférieur                       (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type court                       (1) Enseignement supérieur de type long

<b>Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur</b>			
<b>Proposition de classement (1)</b>		<b>Classement du Conseil supérieur (1)</b>	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**5. Titre délivré à l'issue de la section :**

**Certificat d'Agent technique en arts décoratifs publicitaires**

**6. Modalités de capitalisation**

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échec, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée.                      Repris en annexe n° 2 de 1 page

Code de la section : (3)

66 01 20 S10 E1

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formatio n (4)	Unités déter- minantes (2)	Nombre de périodes (2)
Arts décoratifs publicitaires - Niveau 1	ESIT	660111 UME1	601		240
Publicité - Niveau 1	ESIT	660122 UME1	601		100
Histoire de l'art	ESIT	250304 UME1	601		40
Arts décoratifs publicitaires - Niveau 2	ESIT	660124 UME1	601	X	200
Publicité - Niveau 2	ESIT	660125 UME1	601	X	120
Epreuve intégrée de la section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires	ESIQ	660120 UME1	601	X	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	720
B) nombre de périodes professeur	720

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° de page

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :

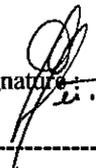
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 12.05.09.....

Signature :  J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

# **Section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires**

Annexe 1

Page 1

## **1. Finalités de la section**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

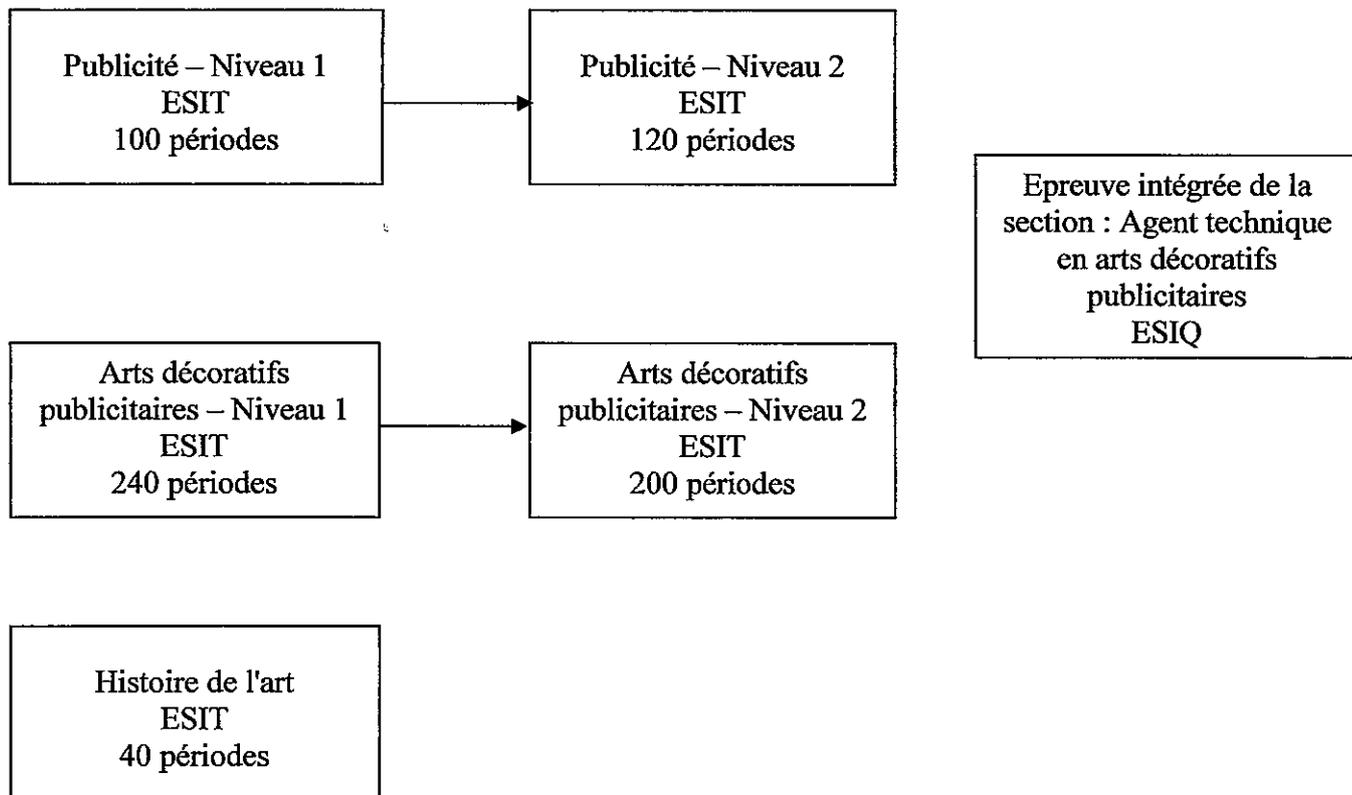
### **1.2. Finalités particulières**

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions suivantes :

- L'analyse d'un projet artistique publicitaire;
- La détermination du style de publicité le plus adéquat au produit à promouvoir;
- La réalisation du projet en respectant le cahier des charges.

## Section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires

### 3. Modalités de capitalisation de la section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires



## **Section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires**

### **4. Titre délivré à l'issue de la section**

Certificat d'agent technique en arts décoratifs publicitaires.

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A  
LA SECTION : AGENT TECHNIQUE EN ARTS DECORATIFS  
PUBLICITAIRES**

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime 1 définitif	Code dom. form.	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Clrso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nt péri.
				601	Agent technique en arts décoratifs publicitaires (720 périodes)		601	Peinture publicitaire et arts décoratifs	CPSI	FL	720
				601	Arts décoratifs publicitaires – Niveau 1 (240 périodes)						
				601	Arts décoratifs publicitaires – Niveau 2 (200 périodes)						
				601	Publicité – Niveau 1 (100 périodes)						
				601	Publicité – Niveau 2 (120 périodes)						
				601	Histoire de l'art (40 périodes)						
				601	Epreuve intégrée de la section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires (20 périodes)						

S E C T I O N

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau:**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre-confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre-non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau:

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation:**

**Arts décoratifs publicitaires – Niveau 1**

CODE DE L'U.F	66012IU11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601
---------------	-------------	-----------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation:**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises:**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation:**

O (1) Enseignement secondaire de :

● (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré :

● (1) inférieur

O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

**6. Caractère occupationnel:** O (1) ~~oui~~ ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement:**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours:**

Repris en annexe n° 4 de 2 pages

**9. Capacités terminales:**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours:**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: 66 01 21 UME1

Code du domaine de formation: 601

**11. Horaire minimum de l'unité de formation:**

Horaire minimum:

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Technologie	CT	B	48
Pratique professionnelle	PP	L	144
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	48
		Total des périodes	240

v

**12. Réserve au Service d'inspection:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 12.05.09

Signature:

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## 1. Finalités de l'unité de formation

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant d'être capable de réaliser, dans le respect des consignes données, une composition publicitaire simple en utilisant judicieusement les matières, matériels, matériaux et supports en adéquation avec le cahier de charges relatif à la composition. A cet effet, l'étudiant sera capable de faire appel à des connaissances de base en histoire de l'art.

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités préalables requises

En français :

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - Lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
  - Retrouver des informations explicites;
  - Répondre à des questions de compréhension;
  - Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- S'exprimer oralement et par écrit :
  - Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

A l'écrit, les règles fondamentales d'orthographe, de ponctuation, d'emploi des majuscules seront respectées et l'écriture sera lisible.

En mathématiques :

- Savoir calculer :
  - Maîtriser le système de numération en base 10;
  - Opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division);
  - Connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10;
  - Prendre une fraction d'un nombre;
  - Calculer un pourcentage d'un nombre.
- Savoir structurer l'espace et ses composants :
  - Reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques;
  - Calculer le périmètre et l'aire de figures planes;
  - Calculer l'aire et le volume de solides;
  - Dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée.
- Savoir mesurer :
  - Utiliser les instruments courants de mesure;
  - Mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur;
  - Pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse et d'angle (cas simples).

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants par groupe.

## 4. Programme des cours

### 4.1 Technologie

A la fin de cette formation, l'étudiant sera capable de :

- Reconnaître les différents matériels et matériaux courants utilisés en arts décoratifs à usage publicitaire;
- Identifier les techniques élémentaires d'utilisation et les règles de choix s'y rapportant;
- Décrire les formats courants de supports;
- Décrire des formes simples;
- Décrire les différents éléments d'une mise en page simple;
- Décrire les principes de cadrage d'une composition simple;
- Calculer une composition simple en fonction du format du support;
- Enoncer les règles élémentaires d'esthétisme;
- Mettre en relation les règles élémentaires d'esthétisme avec les principaux courants artistiques.

**En dessin :**

- Mesurer à l'aide d'instruments classiques de mesure les dimensions de formes simples;
- Calculer les nouvelles dimensions d'un objet simple à reproduire en fonction d'une échelle donnée;
- Définir les notions de plan, perspective, point de fuite, composition, proportions;
- Définir les différents types de perspective à 1 ou 2 point(s) de fuite;
- Définir les principes élémentaires de composition en plans.

**En peinture :**

- Identifier et nommer les couleurs primaires et secondaires;
- Evaluer et nommer les valeurs de lumière de teintes simples;
- Définir les notions élémentaires de nuance, ton, dégradé, harmonie, saturation, clarté, obscurité;
- Préciser les principes de mélanges de couleurs dans le respect des tons, des dégradés, des harmonies, de leur saturation;
- Citer les techniques de recouvrement uniforme de surfaces.

## 4.2 *Pratique professionnelle*

Sur base des principes abordés en technologie et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, l'étudiant sera capable de :

- Choisir et utiliser le matériel en fonction du support;
- Représenter l'image d'un objet simple en 2 dimensions sur différents supports;
- Adapter sa composition en fonction du format du support;
- Appliquer les principes élémentaires de cadrage d'une composition simple;
- Reproduire le dessin d'un objet simple en fonction d'une échelle donnée;
- Appliquer les techniques de composition en plans;
- Représenter une forme simple en appliquant les règles relatives aux proportions à l'aide d'instruments de mesure classiques;
- Représenter un objet simple dans une perspective à 1 ou 2 point(s) de fuite;
- Employer, à bon escient, les techniques élémentaires du dessin et de la peinture;
- Réaliser des mélanges de couleurs dans le respect des tons, des dégradés, des harmonies, de leur saturation;
- Recouvrir de manière uniforme des surfaces suivant les consignes données;
- Justifier, dans ses réalisations, ses choix personnels au niveau de l'esthétique.

## 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation donnée et dans le respect des consignes, l'étudiant sera capable de réaliser une composition simple à caractère publicitaire :

- Sans erreur fondamentale d'ordre pratique et esthétique;
- En choisissant les matériels, matériaux et techniques appropriés;
- En respectant les règles d'hygiène et de sécurité;
- En justifiant ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le soin et la précision apportés à la composition;
- La maîtrise du tracé;
- Le respect des couleurs;
- L'utilisation judicieuse des instruments et supports;
- Le degré de justification d'une référence à un courant artistique.

# U.F. : Arts décoratifs publicitaires - Niveau 1

Annexe 6

Page 1

## 6. Chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau:**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau:

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation:**

**Publicité – Niveau 1**

CODE DE L'U.F    660122U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601
------------------------------	-----------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation:**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises:**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation:**

O (1) Enseignement secondaire de :

● (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré :

● (1) inférieur

O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

**6. Caractère occupationnel:** O (1) ~~oui~~ ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement:**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours:**

Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales:**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours:**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: 6601 22 011E1	Code du domaine de formation: 601
---	-----------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation:**

Horaire minimum:

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Technologie	CT	b	16
Pratique professionnelle	PP	b	64
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	100

v

**12. Réserve au Service d'inspection:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 12.05.09

Signature: 

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection:

- (2) A compléter  
(3) Réserve à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## 1. Finalités de l'unité de formation

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de réaliser une composition publicitaire simple, à partir d'un cahier des charges;
- d'être capable de déterminer le style de publicité le plus adéquat au produit à promouvoir.

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités préalables requises

En français :

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - Lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
  - Retrouver des informations explicites;
  - Répondre à des questions de compréhension;
  - Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- S'exprimer oralement et par écrit :
  - Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

A l'écrit, les règles fondamentales d'orthographe, de ponctuation, d'emploi des majuscules seront respectées et l'écriture sera lisible.

En mathématiques :

- Savoir calculer :
  - Maîtriser le système de numération en base 10;
  - Opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division);
  - Connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10;
  - Prendre une fraction d'un nombre;
  - Calculer un pourcentage d'un nombre.
- Savoir structurer l'espace et ses composants :
  - Reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques;
  - Calculer le périmètre et l'aire de figures planes;
  - Calculer l'aire et le volume de solides;
  - Dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée.
- Savoir mesurer :
  - Utiliser les instruments courants de mesure;
  - Mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur;
  - Pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse et d'angle (cas simples).

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants par groupe.

## 4. Programme des cours

### 4.1 Technologie

Sur base de documents concrets et appropriés, l'étudiant sera capable de :

- Décrire une image, une affiche publicitaire et caractériser les sensations artistiques et psychologiques qu'elle génère;
- Définir et caractériser la publicité, les mass-média, le lettrage, les sigles, les logotypes;
- Caractériser les principes esthétiques fondamentaux d'une image, d'une affiche nécessaires à l'impact optimal du message publicitaire;
- Décrire et expliquer les formes de publicités courantes;
- Repérer, expliquer et mettre en œuvre les moyens utilisés pour construire des messages publicitaires.

### 4.2 Pratique professionnelle

Sur base des principes abordés en technologie et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, l'étudiant sera capable de :

- Choisir le moyen publicitaire le plus adéquat selon le produit à promouvoir;
- Appliquer les principes élémentaires de cadrage d'une composition simple;
- Appliquer, de manière la plus judicieuse, les différents styles de mise en page lors de création de compositions publicitaires;
- Reproduire et modifier des images afin d'en obtenir un impact publicitaire optimal;
- Utiliser le lettrage le plus approprié lors de la réalisation de compositions publicitaires.

## 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation donnée et dans le respect des consignes données, l'étudiant sera capable :

- De réaliser une composition publicitaire simple sans erreur fondamentale de mise en page et d'esthétique;
- De motiver ses choix au niveau de la réalisation et des techniques et mécanismes utilisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le soin et la précision apportés à la réalisation de la composition;
- Le degré de pertinence dans le choix des techniques utilisées.

## **U.F. : Publicité – Niveau 1**

Annexe 6

Page 1

### **6. Chargés de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau:**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau:

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation:**

### Histoire de l'art

CODE DE L'U.F.      050304U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: <b>601</b>
---------------------------------	--

**3. Finalités de l'unité de formation:**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises:**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation:**

O (1) Enseignement secondaire de :

● (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré :

● (1) inférieur

O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

**6. Caractère occupationnel:** O (1) ~~oui~~ ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement:**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours:**

Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales:**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours:**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation:

05 03 04 UM E1

Code du domaine de formation: 001

**11. Horaire minimum de l'unité de formation:**

Horaire minimum:

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Histoire de l'art	CG	A	32
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

✓

**12. Réserve au Service d'inspection:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

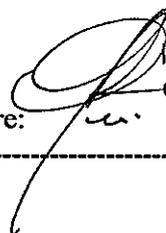
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISoire - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 12-05-09

Signature:



J. LEONARD  
inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## 1. Finalités de l'unité de formation

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant d'être capable de situer un artiste et les caractéristiques afférentes à son œuvre ainsi qu'un courant artistique dans son contexte socio-économico-culturel.

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités préalables requises

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - Lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
  - Retrouver des informations explicites;
  - Répondre à des questions de compréhension;
  - Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- S'exprimer oralement et par écrit :
  - Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

A l'écrit, les règles fondamentales d'orthographe, de ponctuation, d'emploi des majuscules seront respectées et l'écriture sera lisible.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

**Certificat d'études de base (CEB).**

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants par groupe.

## 4. Programme des cours

### 4.1 *Histoire de l'art*

A la fin de cette formation, l'étudiant sera capable de :

- Définir les notions d'art, d'histoire de l'art, de courant artistique, de contexte socio-culturel, de contexte socio-économique;
- Définir et illustrer succinctement au moins 6 des principaux courants artistiques (classicisme, renaissance, symbolisme, impressionnisme, surréalisme, art contemporain);
- Appréhender l'incidence des contextes socio-culturels et/ou socio-économiques sur les courants artistiques;
- Reconnaître, décrire et caractériser des œuvres représentatives des courants artistiques étudiés;
- Identifier et caractériser succinctement un artiste précurseur et/ou représentatif d'un courant artistique.

## 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, dans le respect des consignes données, l'étudiant sera capable de présenter oralement, selon un choix avalisé par le chargé de cours, un artiste et une de ses œuvres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le soin, la précision et la clarté de la présentation.

## **U.F. : Histoire de l'art**

Annexe 6

Page 1

### **6. Chargés de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau:**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau:

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation:**

**Arts décoratifs publicitaires – Niveau 2**

CODE DE L'U.F	660124U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601
---------------	-------------	-----------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation:**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises:**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation:**

O (1) Enseignement secondaire de :

● (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré :

● (1) inférieur

O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

**6. Caractère occupationnel:** O (1) ~~oui~~ ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement:**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours:**

Repris en annexe n° 4 de 2 pages

**9. Capacités terminales:**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours:**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation:

660124 U1 F1

Code du domaine de formation: 601

**11. Horaire minimum de l'unité de formation:**

Horaire minimum:

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Technologie	CT	B	32
Pratique professionnelle	PP	L	128
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	40
		Total des périodes	200

**12. Réserve au Service d'inspection:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 12.05.09

Signature:

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## 1. Finalités de l'unité de formation

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant d'être capable de réaliser, de manière autonome, une composition personnelle en utilisant judicieusement les techniques, matières, matériels, matériaux et supports adéquats, et ce dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités préalables requises

L'étudiant doit être capable de réaliser, dans le respect des consignes données, une composition simple à caractère publicitaire :

- Sans erreur fondamentale d'ordre pratique et esthétique;
- En choisissant les matériels, matériaux et techniques appropriés;
- En respectant les règles d'hygiène et de sécurité;
- En justifiant ses choix.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts décoratifs publicitaires - Niveau 1" classé dans l'ESIT.

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants.

## 4. Programme des cours

### 4.1 Technologie

A la fin de cette formation, l'étudiant sera capable de :

- Identifier des types d'impression et des matières actuelles utilisables en arts décoratifs et publicitaires;
- Décrire des formes complexes;
- Décrire les éléments d'une mise en page complexe;
- Décrire les principes de cadrage d'une composition complexe en fonction du format du support;
- Analyser les grands principes d'abstraction.

**En dessin :**

- Approfondir les concepts de plans, composition, perspective, points de fuite;
- Définir les notions de proportions du corps humain et ses expressions;
- Calculer les nouvelles dimensions d'un objet complexe à reproduire en fonction d'une échelle donnée.

**En peinture :**

- Définir et caractériser les techniques du pastel, de l'aquarelle, de l'acrylique et de la peinture à l'huile;
- Déterminer les caractéristiques chimiques et physiques principales des matériaux et matériels utilisés;
- Définir les techniques de nettoyage, d'entretien, de rangement et de stockage des produits, matières, matériels et matériaux utilisés;
- Définir les notions de contrastes de couleurs;
- Caractériser les harmonies monochromes et polychromes;
- Définir la couleur des ombres;
- Déterminer des tons rompus;
- Définir les couleurs neutres;
- Définir la couleur des chairs.

### 4.2 *Pratique professionnelle*

Sur base des principes abordés en technologie et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, l'étudiant sera capable de :

- Appliquer les notions technologiques étudiées relatives aux techniques du pastel, de l'aquarelle, de l'acrylique et de la peinture à l'huile lors de la réalisation des travaux personnels;
- Représenter l'image d'un objet complexe en 2 dimensions sur différents supports;
- Reproduire le dessin d'une forme complexe en fonction d'une échelle donnée;
- Représenter un objet complexe dans une perspective à 1 ou 2 point(s) de fuite;
- Faire apparaître les différents types de contrastes dans des travaux personnels;
- Représenter des tons rompus, des tons neutres, des couleurs de chairs et des couleurs d'ombres dans diverses compositions;
- Représenter les rendus de matières;
- Représenter un paysage en suivant sa propre inspiration;
- Représenter le corps humain en respectant ses proportions et son attitude;
- Représenter un portrait en respectant ses proportions et son expression;
- Justifier, dans ses réalisations, ses choix personnels au niveau de l'esthétique et de l'utilisation des matériels, matériaux et des techniques;
- Nettoyer et entretenir les matières, matériels et matériaux utilisés en sachant justifier le choix des produits d'entretien;
- Ranger et stocker les produits, matières, matériels et matériaux utilisés.

### 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète et dans le respect d'un cahier des charges, l'étudiant sera capable de réaliser, de manière autonome, une composition personnelle complexe :

- Sans erreur fondamentale d'ordre pratique et esthétique;
- En choisissant les matériels, matériaux et techniques appropriés;
- En respectant les règles d'hygiène et de sécurité;
- En justifiant ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le soin et la précision apportés à la composition;
- La maîtrise du tracé;
- Le respect des couleurs;
- L'utilisation judicieuse des techniques, instruments et supports;
- L'esthétique de la composition;
- La créativité.

## **U.F. : Arts décoratifs publicitaires - Niveau 2**

Annexe 6

Page 1

### **6. Chargés de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau:**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau:

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation:**

**Publicité – Niveau 2**

CODE DE L'U.F. 66 01 25 011 E 2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601
---------------------------------	-----------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation:**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises:**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation:**

O (1) Enseignement secondaire de :

● (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré :

● (1) inférieur

O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

**6. Caractère occupationnel:** O (1) ~~oui~~ ● (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement:**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours:**

Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales:**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours:**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation:

66 01 25 UM E1

Code du domaine de formation: 601

**11. Horaire minimum de l'unité de formation:**

Horaire minimum:

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Technologie	CT	b	32
Pratique professionnelle	PP	l	64
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

V

**12. Réserve au Service d'inspection:**

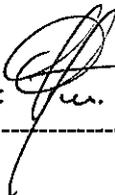
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 12-05-09

Signature: 

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## 1. Finalités de l'unité de formation

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- D'être capable de déterminer, de manière autonome, le style et la technique les plus adéquats au produit à promouvoir;
- De réaliser, à partir d'un cahier des charges, une composition complexe.

# U.F. : Publicité – Niveau 2

Annexe 2

Page 1

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités préalables requises

- Réaliser une composition publicitaire simple sans erreur fondamentale de mise en page et d'esthétique;
- Motiver ses choix au niveau de la réalisation et des techniques et mécanismes utilisés.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Publicité – Niveau 1" classé dans l'ESIT.

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants par groupe.

## 4. Programme des cours

### 4.1 Technologie

Sur base de documents concrets et appropriés, l'étudiant sera capable de :

- Déterminer et caractériser les différentes étapes de la réalisation d'une composition publicitaire (du projet à la composition finale);
- Caractériser la symbolique, la psychologie des couleurs et des formes employées dans la publicité;
- Différencier et caractériser les éléments d'une image fixe et animée;
- Différencier l'impact d'une même image fixe et animée (affiche, spot publicitaire...);
- Définir la notion de slogan ;
- Déterminer la relation entre slogan publicitaire et lettrage;
- Caractériser la symbolique, la psychologie du slogan publicitaire;
- Appréhender la notion de volume en vue de réaliser une publicité en 3 dimensions.

### 4.2 Pratique professionnelle

Sur base des principes abordés en technologie et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, l'étudiant sera capable de :

- Imaginer des slogans publicitaires en partant de marques bien connues;
- Réaliser des slogans publicitaires en respectant les consignes du commanditaire;
- Insérer un slogan, un sigle, un logotype, un texte dans une image en vue de la transformer en composition publicitaire;
- Créer un lettrage personnel sur base de différentes sortes d'écritures;
- Transformer des personnages, des objets, des paysages dans le but de surprendre le consommateur (effets spéciaux) ;
- Réaliser des compositions publicitaires en faisant preuve de créativité, d'imagination et en dépassant les stéréotypes sur des thèmes imposés;
- Réaliser des compositions publicitaires en faisant preuve de créativité, d'imagination et en dépassant les stéréotypes sur des thèmes libres;
- Réaliser des compositions publicitaires en respectant les consignes du commanditaire;
- Réaliser des compositions publicitaires en suivant la symbolique et la psychologie des couleurs et des formes.

### 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation donnée et dans le respect des consignes données, l'étudiant sera capable :

- De réaliser une composition publicitaire complexe mettant en œuvre toutes les démarches techniques et pratiques prévues au programme;
- D'employer les techniques adéquates pour optimiser l'impact publicitaire;
- De justifier ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le soin et la précision apportés à la réalisation de la composition;
- La créativité, l'imagination et l'originalité mises en œuvre;
- Le degré d'autonomie atteint.

## **U.F. : Publicité – Niveau 2**

Annexe 6

Page 1

### **6. Chargés de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant.





Code de l'unité de formation :	Code du domaine de formation <b>601</b>
--------------------------------	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

11.1. Etudiant : (2) 20 périodes

Code U  
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination des cours	Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes - par étudiant - par groupe d'étudiants (1) (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	C.T.	I	10
Epreuve intégrée de la section	C.T.	I	10

Total des périodes : 20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

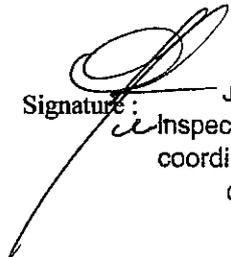
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

~~ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 12.05.09

Signature :  J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

- (1) Biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration

# **U.F. : Epreuve intégrée de la section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires**

Annexe 1

Page 1

## **1. Finalités de l'unité de formation**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à vérifier si l'étudiant est capable d'intégrer les connaissances, les fonctions techniques, les méthodes de travail et les règles de déontologie professionnelle lors d'une épreuve pratique et d'une épreuve théorique.

La réussite de cette unité de formation lui permet de prouver, par conséquent, sa maîtrise des compétences professionnelles généralement exigées dans une entreprise du domaine de la publicité décorative et/ou artistique, à titre de salarié.

**U.F. : Epreuve intégrée de la section : Agent technique en arts  
décoratifs publicitaires**

Annexe 3

Page 1

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes  
ou le regroupement**

Néant

# **U.F. : Epreuve intégrée de la section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires**

Annexe 4

Page 1

## **4. Programme des cours**

### **4.1 Programme pour les étudiants**

#### **4.1.1 Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée,**

L'étudiant est tenu :

- De participer aux séances collectives, d'une manière efficace, en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives aux épreuves techniques et théoriques ;
- De s'informer sur les modes d'organisation de l'épreuve proprement dite.

#### **4.1.2 Pour l'épreuve intégrée proprement dite,**

L'étudiant sera capable :

- De réaliser, à partir d'une situation concrète, de manière autonome, une composition personnelle;
- De présenter et argumenter le rapport écrit de sa recherche personnelle;
- De justifier et argumenter les moyens mis en œuvre pour la réalisation de sa composition à but publicitaire;
- De démontrer sa capacité à organiser et à planifier des activités professionnelles, à savoir :
  - Organiser et préparer son poste de travail;
  - Organiser son travail technique et pratique de manière logique;
  - Ranger et remettre en état le matériel et le lieu de travail;
  - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

### **4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

#### **4.2.1 Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée,**

Le chargé de cours veillera à communiquer, d'une manière explicite, aux étudiants les exigences quantitatives et qualitatives de l'épreuve intégrée ainsi que les critères d'évaluation du Conseil des Etudes élargi tant pour la partie pratique que théorique.

#### **4.2.2 Pour l'épreuve intégrée proprement dite,**

Le Conseil des Etudes veillera :

- A prendre contact avec les membres du Conseil des Etudes élargi :
- A définir les critères d'évaluation pour l'épreuve pratique et l'épreuve théorique;
- A communiquer, à qui de droit, en temps utile, les thèmes retenus par les étudiants pour leur recherche personnelle et le document écrit réalisé;
- A organiser le bon déroulement de l'épreuve.

# U.F. : Epreuve intégrée de la section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires

Annexe 5

Page 1

## 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, et dans le respect d'un cahier des charges, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*Pour la partie théorique de l'épreuve,*

- De mettre en œuvre une recherche sur une technique artistique à but publicitaire spécifique dont le sujet aura été préalablement choisi et validé par le Conseil des Etudes;
- D'établir un rapport écrit des résultats de sa recherche;
- De justifier ses choix.

*Pour la partie pratique de l'épreuve,*

- De réaliser de façon autonome, une composition personnelle à but publicitaire;
- De démontrer sa capacité à organiser et à planifier des activités professionnelles;
- D'organiser et préparer son poste de travail;
- De mettre en œuvre les techniques appropriées à l'obtention du but recherché;
- De ranger et remettre en état le matériel et le lieu de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

*Pour la partie théorique de l'épreuve :*

- La qualité de son raisonnement logique et de son sens de l'observation (rigueur, précision);
- La pertinence des documents présentés;
- La justification judicieuse de ses choix.

*Pour la partie pratique de l'épreuve :*

- Le degré de qualité des comportements professionnels mis en œuvre : respect des directives, respect des règles de sécurité et d'hygiène, sens de la décision, qualité esthétique du projet...;
- Le niveau de cohérence dans l'ordonnancement des différentes activités professionnelles à assurer;
- L'utilisation rationnelle du matériel et des matériaux mis à sa disposition.

# **U.F. : Epreuve intégrée de la section : Agent technique en arts décoratifs publicitaires**

Annexe 6

Page 1

## **6. Chargés de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant.